Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane - Boutde-l'île. (Dossier R-3887-2014)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) demande notamment à la Régie de l'énergie (la Régie) l'autorisation requise afin de construire une ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste de Duvernay ainsi qu'un nouveau tronçon de ligne à 735 kV afin de dévier la ligne existante, en provenance du poste de la Jacques-Cartier vers le poste du Bout-de-l'île.

L'objectif du Projet est principalement de maintenir la fiabilité du réseau de transport principal et s'inscrit dans les catégories d'investissements «maintien et amélioration de la qualité du service», «maintien des actifs» et «croissance des besoins de la clientèle».

Cette demande est soumise en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

Toute personne intéressée à soumettre une demande d'intervention doit le faire selon les exigences du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le Règlement) au plus tard le 30 mai 2014 à 12h. Tout commentaire du Transporteur sur ces demandes devra être déposé à la Régie au plus tard le 6 juin 2014 à 12h. Toute réplique d'une partie visée par les commentaires du Transporteur devra être produite avant 12h le 11 juin 2014.

Conformément à l'article 10 du Règlement, une personne intéressée qui ne désire pas participer activement au dossier peut toutefois déposer, auprès de la Régie, des observations écrites.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à son centre de documentation à l'adresse ci-dessous.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie 800, rue du Square Victoria, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel: greffe@regie-energie.gc.ca







